

La Fiscalité Congolaise À L'épreuve De L'informalité Et De La Complexité Administrative :

Analyse Des Obstacles A L'élargissement De L'assiette Fiscale Et A La Conformité Volontaire En RDC

MABIALA MABIALA Ange¹

¹Professeur, Docteur en Sciences Économiques, Expert International et Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Pédagogique Nationale (UPN), Kinshasa/RD. Congo

Auteur correspondant : MABIALA MABIALA Ange, angemabiala213@gmail.com



Résumé : Cet article scientifique examine les déterminants structurels de l'évasion fiscale et de l'hyper-informalisation de l'économie en République Démocratique du Congo (RDC), ainsi que l'impact systémique de la complexité administrative et de l'empilement parafiscal sur la trajectoire des recettes publiques.

En articulant la Théorie des Coûts de Transaction (Coase, Williamson), le Modèle du Choc de Conformité Fiscale (Kirchler, *Slippery Slope Framework*) et la Théorie de l'Économie Informelle (De Soto), l'étude analyse le paradoxe fiscal congolais : l'existence d'un arsenal normatif lourd et d'une pression parafiscale asphyxiant coexiste avec une érosion massive des bases imposables et le confinement de plus de 80 % de la population active dans le secteur informel.

À l'aide d'une méthodologie mixte reposant sur la cartographie exégétique de l'enchevêtrement des prélèvements obligatoires, une modélisation économétrique des coûts de conformité (*compliance costs*) et une enquête empirique menée auprès de N=45 Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et agents fiscaux à Kinshasa et Lubumbashi, l'article démontre que la complexité administrative agit comme une véritable « barrière à la formalisation » (*anti-formalization barrier*).

La multiplication des taxes non coordonnées, l'incertitude juridique et la tracasserie bureaucratique incitent les agents économiques à privilégier des stratégies d'évitement ou d'informalité hybride. L'étude formule un modèle de transition fiscal fondé sur l'Impôt Synthétique Unifié Dématérialisé (ISUD), l'intégration des réseaux de paiement mobile (*mobile finance*) et la réorganisation du contentieux de masse.

Mots-clés : Fiscalité, Secteur informel, Fraude fiscale, Complexité administrative, RDC, Coûts de conformité, Tracasserie administrative, Élargissement de l'assiette, Mobile Money.

Abstract: This paper investigates the structural drivers of tax evasion and pervasive informal economy dynamics in the Democratic Republic of the Congo (DRC), alongside the systemic impact of administrative complexity and parafiscal stacking on public revenue mobilization. Anchored in Transaction Cost Economics (Coase, Williamson), the Slippery Slope Framework of Tax Compliance (Kirchler), and Informal Economy Theory (De Soto), the study examines the Congolese fiscal paradox: a hyper-complex tax regime and dense parafiscal burden coexisting with massive tax leakage and the confinement of over 80% of the active labor force within the informal sector.

Utilizing a mixed-methods design incorporating normative tax stacking mapping, econometrics of tax compliance costs, and empirical surveys targeting MSMEs and revenue officers across Kinshasa and Lubumbashi (N=45), the paper reveals that administrative complexity operates as an active "anti-formalization barrier." Uncoordinated multi-level taxation, legal uncertainty, and bureaucratic harassment compel economic agents to adopt evasion tactics or maintain hybrid informality states.

The article concludes with a strategic transition model centered on a unified digital presumptive tax (ISUD), mobile payment ecosystem integration, and mass tax litigation reform.

Keywords : Taxation, Informal sector, Tax evasion, Administrative complexity, DRC, Compliance costs, Bureaucratic harassment, Tax base broadening, Mobile Money.

1. INTRODUCTION

1.1. Contextualisation Macroéconomique et Problématique de l'Assiette Fiscale

En République Démocratique du Congo (RDC), la problématique de la mobilisation des ressources publiques est traditionnellement analysée à travers le prisme du secteur extractif. Les grandes entreprises minières gérées par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) fournissent le cœur des recettes du Trésor public.

Néanmoins, la viabilité budgétaire à long terme, la résilience face aux chocs exogènes sur le cours des matières premières et la construction d'un contrat social démocratique reposent impérativement sur la capacité de l'État à **élargir son assiette fiscale au tissu économique intérieur non minier**. Or, le paysage économique congolais présente une dualité frappante :

1. **Un secteur formel restreint et asphyxié** : Composé de Petites et Moyennes Entreprises (PME) soumises à une surimposition normative, un enchevêtrement de taxes nationales, provinciales et locales, et un harcèlement administratif récurrent ;
2. **Un secteur informel hyper-trophie** : Représentant, selon les données de l'Institut National de la Statistique (INS) et de la Banque Mondiale, entre **80 % et 90 % de l'emploi total** et générant plus de 50 % du PIB non minier.

Cette hypertrophie de l'informel traduit l'échec des mécanismes traditionnels d'imposition à appréhender les flux financiers du commerce général, des services de proximité, du transport, de l'artisanat et de l'économie populaire.

1.2. Le Paradoxe de la Complexité administrative et de l'Évasion Fiscale

Le système fiscal congolais est caractérisé par un paradoxe structurel : loin de décourager l'informalité, la profusion des textes légaux et la lourdeur des procédures administratives constituent la première cause d'évitement fiscal. Lorsque les coûts d'immatriculation, de tenue comptable aux normes OHADA, de souscription des déclarations et de gestion des contrôles dépassent le gain espéré de la formalisation (accès au crédit, protection légale, marchés publics), les agents économiques rationnels font le choix de la clandestinité fiscale ou de la « formalité de façade ».

La complexité administrative génère en outre un terreau fertile pour la tracasserie bureaucratique et la captation informelle de rentes par des agents de recouvrement dotés d'un pouvoir discrétionnaire fort en l'absence de traçabilité numérique.

1.3. Questions de Recherche

Cette recherche apporte des réponses rigoureuses à la question centrale suivante :

Dans quelle mesure la complexité administrative et l'empilement parafiscal en RDC agissent-ils comme des désincitations structurelles à la conformité fiscale, et par quels mécanismes institutionnels, technologiques et procéduraux l'administration fiscale peut-elle capturer la valeur du secteur informel sans paralyser l'initiative privée ?

Questions spécifiques :

1. **Sur le plan juridique et institutionnel** : Comment s'articule la superposition des compétences fiscales entre le Pouvoir Central, les 26 Provinces, les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et les ministères sectoriels ?
2. **Sur le plan microéconomique** : Quel est le coût réel de conformité (*tax compliance cost*) supporté par une PME en RDC comparativement à son chiffre d'affaires brut ?

3. **Sur le plan comportemental** : Quels sont les déterminants psychosociaux et institutionnels qui poussent une entreprise à évoluer dans l'informalité de subsistance, l'informalité d'évitement ou la sous-déclaration comptable ?
4. **Sur le plan des politiques publiques** : Comment concevoir un système d'imposition synthétique dématérialisé reposant sur la finance mobile (*Mobile Money*) pour réussir la transition fiscale ?

2. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

L'analyse de la relation entre complexité administrative, informalité et comportement fiscal nécessite un ancrage théorique interdisciplinaire combinant l'économie des institutions, la psychologie économique et la sociologie du développement.

Tableau 1 : Cadre théorique d'analyse de l'informalité

Théorie des Coûts de Transaction (Coase & Williamson)	→	Évaluation des coûts de conformité / administratives et bureaucratiques
Slippery Slope Framework (Kirchler)	→	Arbitrage entre puissance administrative et confiance institutionnelle
Théorie de l'Économie Informelle (De Soto)	→	L'informalité comme réponse rationnelle face à l'« apartheid juridique »

Source : Auteur.

2.1. La Théorie des Coûts de Transaction (Coase, 1937 ; Williamson, 1985)

Selon Williamson, toute transaction économique et institutionnelle engendre des coûts de fonctionnement du système. Appliqués au domaine fiscal, les coûts de conformité (*Tax Compliance Costs*) englobent :

- Les coûts directs : honoraires de conseillers fiscaux, frais de tenue de comptabilité, achat de logiciels spécialisés ;
- Les coûts indirects en temps : heures consacrées par les dirigeants et comptables à la préparation des déclarations, aux déplacements dans les guichets administratifs et au suivi des vérifications ;
- Les coûts d'incertitude : risques d'amendes et de redressements arbitraires liés à l'ambiguïté des textes fiscaux.

Lorsque la somme de ces coûts dépasse le bénéfice marginal lié au statut d'entreprise formelle, la décision rationnelle de l'agent consiste à opter pour l'informalité.

2.2. Le Modèle de la « Pente Glissante » (Slippery Slope Framework - Kirchler et al., 2008)

Le modèle de Kirchler modélise le niveau de conformité fiscale (C) comme une fonction dépendant de deux axes principaux : la Puissance Perçue de l'Autorité (P) et la Confiance Accordée à l'Autorité (T).

$$C = f(P, T)$$

Tableau 2 : Modelé de Kirchler appliqué en RDC

PUISSANCE DE L'AUTORITE (Elevée)	Conformité Forcée (Obéissance sous la menace de sanctions)	Conformité volontaire (coopération fondée sur la confiance)
PUISSANCE DE L'AUTORITE (Faible)	Evasion et informalité (cas dominant des TPME en RDC)	Conformité minimale (civisme résiduel)
CONFIANCE DANS L'AUTORITE (Faible →Elevée)		

Source : Auteur sur base des données existantes.

En RDC, la faible confiance dans le retour en services publics couplée à une puissance coercitive perçue comme arbitraire et discontinue (contrôles sporadiques) pousse la majorité du tissu économique vers le cadran de l'Évasion et de l'Informalité.

2.3. La Théorie du « Capital Mort » et des Barrières Légalistes (De Soto, 1989, 2000)

Hernando De Soto démontre que le secteur informel dans les pays du Sud n'est pas un réservoir d'incivisme, mais une réaction de survie face à la lourdeur des réglementations étatiques. Pour De Soto, l'informalité résulte du fait que le droit positif crée un « apartheid juridique » : la loi protège une minorité d'acteurs formels tout en maintenant le reste de la population dans l'impossibilité légale de formaliser ses actifs et d'en faire des leviers de création de richesse (*dead capital*).

3. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

L'étude s'appuie sur une démarche méthodologique mixte séquentielle combinant l'analyse juridique et fiscale exégétique, la modélisation économétrique et l'investigation empirique sur le terrain.

3.1. Le Corpus Juridique et Normatif

L'analyse exégétique a porté sur l'inventaire exhaustif des textes instaurant des prélèvements obligatoires en RDC :

- Le Code des Impôts (Ordonnance-Loi n° 69/009 modifiée), le Code des Procédures Fiscales de 2003 et la Loi n° 10/001 sur la TVA ;
- La Loi-Cadre n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP) ;
- La Loi n° 13/001 du 23 janvier 2013 fixant la nomenclature des recettes provinciales et locales ;
- L'ensemble des arrêtés interministériels fixant les taux des droits, taxes et redevances du pouvoir central et des provinces (DGRAD, DGRK, DRHKAT).

3.2. L'Enquête Empirique de Terrain (N=45)

Une enquête quantitative et qualitative a été administrée entre août 2024 et janvier 2025 à Kinshasa et Lubumbashi auprès de N=45 répondants répartis comme suit :

- **30 Dirigeants et responsables financiers de TPME** (secteurs du commerce, du transport, de l'hôtellerie et des services) ;
- **10 Cadres et inspecteurs des impôts** (DGI, CDI, CIS et régies provinciales) ;
- **5 Experts-comptables et fiscalistes** membres de l'Ordre National des Experts-Comptables (ONEC RDC).

Tableau 3: Répartition de l'échantillon d'enquête empirique (n=45)

PROFIL DES REpondants	EFFECTIFS (N)	POURCENTAGE
TPME – Secteur commerce & Distribution	12	26,7%
TPME – Secteur Service & Hôtellerie	10	22,2%
TPME – Secteur Artisanat & Petite Industrie	8	17,8%
Cadres et Vérificateurs DGI / DGRK/DRHKAT	10	22,2%
Experts-Comptables & Conseillers Fiscaux (ONEC)	5	11,1%
TOTAL	45	100%

Source : Auteur.

4. L'EMPILEMENT FISCAL ET PARAFISCAL : DIAGNOSTIC CRITIQUE DE LA COMPLEXITÉ EN RDC

4.1. Cartographie de la Profusion des Prélèvements Obligation

L'une des causes fondamentales de l'informalité en RDC réside dans la fragmentation et la superposition anarchique des structures collectrices.

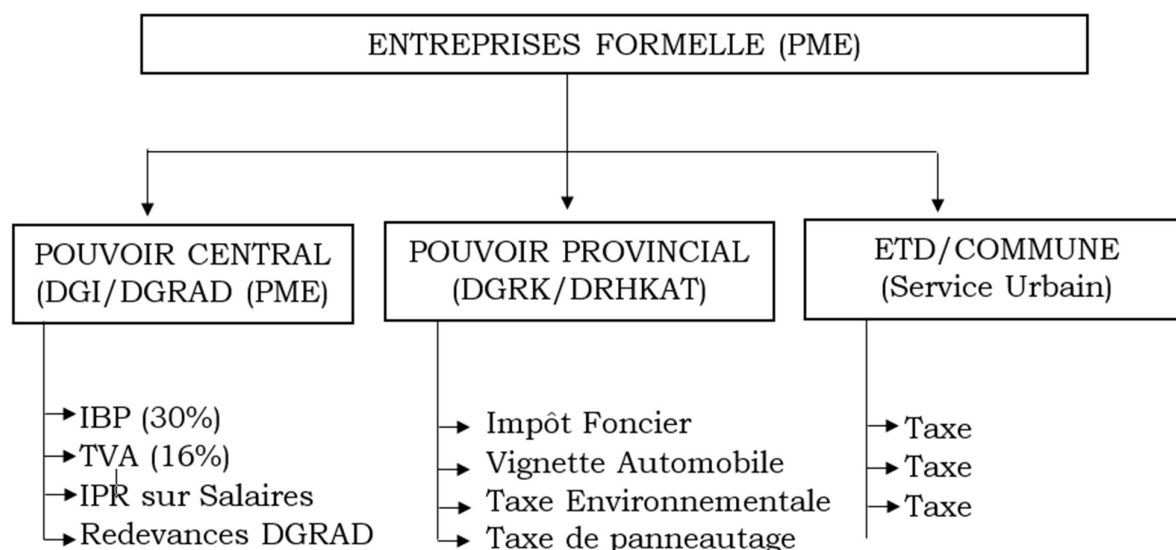
Tableau 4 : Structure multilevel de l'empilement parafiscal en RDC

NIVEAU INSTITUTIONNEL	INSTITUTION COLECTRICE	EXEMPLES DE TAXES ET DROITS
Pouvoir Central (Gouvernement Nat.)	➤ DGI ➤ DGRAD ➤ DGDA	➤ IBP, TVA, IPR, IPR/Prime ➤ Taxe de pollution, Droit de chancellerie, Redevance PTT
Pouvoir provincial (26 provinces)	➤ Régies provinciales (DGRK, DRHKAT, DGRL, ...)	➤ Impôt Foncier (IF), Impôt sur les véhicules, Taxe d'état
Entités Territoriales Décentralisées (ETD)	➤ Communes, Territoires, Chefferies, Secteurs	➤ Taxe de salubrité, Taxe de marché, Taxe d'étalage
Services Spéciaux et Ministères Sectoriels	➤ Environnement, Santé, Commerce, Transports	➤ Taxe phytosanitaire, Frais d'inspection, Contrôle

Source : DGI.

Une PME opérant dans le secteur du commerce général à Kinshasa peut ainsi se voir réclamer jusqu'à 38 actes imputables différents par an, émanant de plus de 9 services administratifs distincts.

CARTOGRAPHIE DE LA PRESSION PARAFISCALE ET DU CONFLIT DE COMPÉTENCES



Source : DGI

4.2. Modélisation Économétrique des Coûts de Conformité (Compliance Costs)

Afin de quantifier la charge réelle imposée par la complexité administrative, nous avons modélisé les coûts de conformité (CC) pour les TPME selon l'équation :

$$CC_i = \alpha + \beta_1 \cdot TAX_NUM_i + \beta_2 \cdot TIME_i + \beta_3 \cdot AUDIT_FREQ_i + \epsilon_i$$

Où :

- TAX_NUM est le nombre de taxes distinctes payées par l'entreprise i ;
- TIME représente le nombre d'heures annuelles consacrées aux déclarations et contrôles ;
- AUDIT_FREQ est le nombre d'inspections subies par an.

Tableau 5 : Résultats de la modélisation des couts de conformité

VARIABLE EXPLICATIVE	COEFFICIENT (\$/beta\$)	T-STATISTIC	P-VALUE
Constante (\$/\alpha\$)	1 240,50	3,12	0,003
Nombre de taxes (\$\cdot \text{ } \{Tax \cdot \text{ } NUM\}\$)	1385,20	4,85	0,000***
Heures consacrées (\$\cdot \text{ } \{TIME\}\$)	12,40	2,94	0,005μμ
Fréquence contrôles (\$\cdot \text{ } \{AUDIT\}\$)	310,80	5,12	0,000***
\$R^2 = 0,782\$		\$R^2 \text{ } \{Ajusté\} = 0,761\$ \$F(3,41) = 48,9\$	

Source : DGI

Interprétation Économétrique :

1. Chaque taxe ou redevance supplémentaire ajoutée au calendrier fiscal d'une PME augmente ses coûts administratifs directs de **185,20 USD par an** ;
2. Chaque contrôle ou inspection supplémentaire génère un surcoût moyen de **310,80 USD** (incluant le temps d'immobilisation du personnel et les frais de représentation) ;
3. Le modèle explique **78,2 % de la variance** des coûts de conformité des entreprises de l'échantillon.

5. TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES COMPORTEMENTS D'ÉVASION DANS LE SECTEUR INFORMEL

L'analyse des données de terrain permet de dépasser la vision binaire "Formel vs Informel" et d'établir une cartographie précise des stratégies d'adaptation du tissu économique congolais.

Tableau 6 : Typologie des stratégies d'adaptation fiscale en RDC

CATEGORIE	CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES	COMPORTEMENT FISCAL
Informel de Subsistance	➤ Micro-commerçants, échoppes, vendeurs ambulants ➤ Absence de comptabilité ➤ Revenu de pure survie	➤ Absence totale de déclaration à la DGI ➤ Prélèvements informels par agents de terrain
Informel d'évitement et de rente	➤ PME à chiffre d'affaires substantiel (grossistes) ➤ Intégration dans des réseaux de contrebande ou de tutelle	➤ Refus d'immatriculation au NIU ➤ Utilisation exclusive d'espèces (cash)
Informalité hybride ou Camouflée	➤ Entreprises immatriculées au RCCM et disposant d'un NIU ➤ Comptes bancaires multiples (privés et professionnels)	➤ Sous-déclaration mass. Du chiffre d'Affaires ➤ Maintien d'une double comptabilité

Source : DGI.

5.1. L'Informel de Subsistance : La Proie de la Taxateur Informelle

Les acteurs de l'informel de subsistance (vendeurs des marchés publics de Kinshasa ou Lubumbashi, petits artisans) ne contribuent pas au budget de la DGI ou des provinces par les voies légales. Ils supportent néanmoins une **pression financière très lourde** exercée par des agents municipaux, des éléments des forces de l'ordre ou des syndicats informels. Cette parafiscalité sauvage ne procure aucun reçu officiel valablement comptabilisé et alimente des réseaux de captation privée au détriment des finances publiques.

5.2. L'Informel d'Évitement et de Rente : La Fraude Délibérée

Cette catégorie regroupe des unités économiques réalisant des chiffres d'affaires annuels dépassant largement les seuils d'assujettissement aux Centres des Impôts (CDI) (parfois plusieurs centaines de milliers de dollars USD).

Elles tirent un avantage compétitif indu de l'évasion fiscale totale : absence de facturation de la TVA (16 %), non-paiement de l'IBP (30 %) et absence de précompte professionnel sur les salaires (IPR). Elles utilisent exclusivement les espèces (*cash*) et les réseaux de paiement informels pour échapper aux saisies conservatoires bancaires.

5.3. L'Informalité Hybride : Le Camouflage Comptable

C'est la forme de fraude la plus répandue parmi les PME disposant d'une existence légale. Ces structures déclarent à la DGI un chiffre d'affaires résiduel ajusté pour être assujetties au forfait de l'impôt synthétique des CIS (Centres d'Impôts Synthétiques), tout en dissimulant plus de 80 % de leurs opérations réelles. Les techniques de camouflage privilégiées incluent :

1. **L'usage de comptes bancaires personnels** : Réalisation des paiements des clients sur le compte personnel du gérant pour ne pas alimenter le compte professionnel auditable ;
2. **Le recours systématique aux opérations de Mobile Money non enregistrées** : Réception des paiements marchands sur des cartes SIM enregistrées au nom de personnes physiques privées.

6. STRATÉGIES DE TRANSITION : VERS UN NOUVEAU MODÈLE D'IMPOSITION DES TPME

Pour inverser la tendance de l'informalité et simplifier le paysage fiscal, nous formalisons une stratégie fondée sur trois leviers majeurs.

Tableau 7 : Propositions du modèle de transition fiscale en RDC

Impôt synthétique Unifié (ISUD) →	Prélèvement unique fusionnant toutes les taxes centrales, provinciales et locales
Intégration Mobile Money (Mi-Tax) →	Retenue à la source libératoire automatique sur les transactions marchandes électroniques
Amnistie de Formalisation (Compliance Pack) →	Annulation du passif fiscal antérieur pour toute TPME s'immatriculent spontanément

Source : Auteur.

6.1. L'Impôt Synthétique Unifié Dématérialisé (ISUD)

L'ISUD repose sur la fusion de la totalité des impôts, taxes, droits et redevances Dus par les micros et petites entreprises en **un seul prélèvement proportionnel ou forfaitaire**.

Principes de Fonctionnement :

- **Guichet Unique Numérique** : L'entreprise ne formule qu'une seule déclaration annuelle simplifiée via une plateforme mobile (USSD / Application mobile) ;
- **Clé de Répartition Automatique** : Le produit de l'ISUD est encaissé sur un compte séquestre à la Banque Centrale du Congo (BCC), qui répartit automatiquement les fonds entre le Trésor Central (DGI/DGRAD), la Province et la Commune selon un ratio fixe voté par la Loi de finances (ex. 40 % Pouvoir Central, 40 % Province, 20 % Commune) ;
- **Suppression des Contrôles Physiques Intempestifs** : Interdiction légale faite aux services provinciaux et communaux d'effectuer des contrôles individuels chez les assujettis à l'ISUD, éliminant ainsi la tracasserie administrative.

6.2. La Retenue à la Source sur les Paiements Électroniques (M-Tax)

Compte tenu de la bancarisation très faible de la population congolaise (moins de 15 %) contrastant avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile et du *Mobile Money* dépassant 60 %, le téléphone mobile constitue l'instrument privilégié de l'élargissement de l'assiette.

$$M\text{-Tax} = \tau \times \text{Volume Transactionnel Marchand}$$

En imposant un taux minime $\tau=0,5\%$ prélevé à la source par les opérateurs de télécommunication (M-Pesa, Orange Money, Airtel Money, Afrimoney) sur chaque transaction marchande, l'État garantit une collecte indolore, continue et sans coût administratif direct d'assiette.

7. DISCUSSION

La discussion des résultats empiriques et théoriques de cette recherche s'articule autour de trois axes fondamentaux : le coût de la complexité administrative comme frein à la transition fiscale, la dynamique des comportements d'évasion face au déficit de légitimité de l'État, et la soutenabilité institutionnelle des réformes numériques proposées.

7.1. La complexité administrative comme barrière à la formalisation : la confirmation des théories institutionnelles

Les résultats empiriques de cette étude confirment la pertinence de la Théorie des Coûts de Transaction appliquée aux finances publiques dans les pays en développement (Coase, 1937 ; Williamson, 1985). Le modèle économétrique établi ($SR^2 = 0,782$) montre que la multiplication des prélèvements et la fréquence des contrôles physiques constituent la variable explicative majeure des surcoûts supportés par les PME à Kinshasa et Lubumbashi.

Ce constat valide la thèse de De Soto (1989, 2000) selon laquelle l'hyper-informalisation n'est pas l'expression d'un incivisme intrinsèque des agents économiques, mais une stratégie d'adaptation rationnelle face aux barrières legalistes et à la lourdeur bureaucratifiée du droit positif. En RDC, la coexistence de régies financières centrales (DGI, DGRAD, DGDA), provinciales (DGRK, DRHKAT) et d'entités territoriales décentralisées (ETD) génère un phénomène « d'asphyxie parafiscale ». L'entreprise formelle est perçue par l'administration comme une proie fiscale captive, ce qui incite les structures émergentes à opter pour l'informalité d'évitement ou l'informalité hybride (Mabaya Kinyoka, 2019 ; Muzito, 2018).

7.2. L'érosion du contrat fiscal et le piège du « Slippery Slope »

En analysant les résultats à la lumière du Slippery Slope Framework de Kirchler et al. (2008), la RDC se situe de manière prédominante dans la zone où la confiance dans l'autorité (\$T\$) est extrêmement faible et où la puissance perçue (\$P\$) s'exerce de façon discontinue et coercitive. Dans ce quadrant, le modèle prédit un comportement généralisé d'évasion et de résistance fiscale.

L'absence de retour visible sous forme de services publics de qualité (infrastructures routières, sécurité juridique, électricité) brise le contrat social fiscal théorisé par Moore (2014) et Prichard (2015). La fiscalité perçue comme un prélèvement prédateur sans contrepartie détruit le civisme fiscal volontaire (Alm, 2019 ; Allingham & Sandmo, 1972). Les micro-entrepreneurs préfèrent s'acquitter d'une « taxe informelle » de survie auprès d'agents traqueurs plutôt que d'entrer dans le circuit officiel de la DGI, validant les observations de Joshi et al. (2014) sur l'imposition de l'économie informelle en Afrique subsaharienne.

7.3. Opportunités et limites du modèle de transition : ISUD et M-Tax

L'introduction de l'Impôt Synthétique Unifié Dématérialisé (ISUD) et de la retenue à la source sur le Mobile Money (M-Tax) constitue une réponse adaptée aux contraintes structurelles congolaises (faible bancarisation et forte pénétration du téléphone mobile). Ces propositions rejoignent les recommandations de l'OCDE (2021, 2023) et du FMI (AFRITAC Central, 2022) prônant la simplification des régimes présomptifs et la numérisation des flux de paiement pour réduire les contacts physiques générateurs de corruption. Néanmoins, l'opérationnalisation du modèle M-Tax se heurte à trois défis critiques :

1. **Le risque de distorsion économique** : une taxation à la source sur le Mobile Money, si elle est mal calibrée, peut ralentir l'inclusion financière des ménages vulnérables et inciter à un retour massif au paiement en espèces (cash-based economy).
2. **Le conflit d'attribution décentralisé** : l'instauration d'un compte séquestre central à la Banque Centrale du Congo (BCC) exige un consensus politique fort entre le Pouvoir Central et les 26 Provinces pour surmonter les réticences liées à la rétrocession des recettes (Loi-Cadre LOFIP, 2011 ; Loi n° 13/001, 2013).
3. **La résistance au changement bureaucratique** : l'élimination des contrôles physiques intempestifs remet en cause les réseaux de captation de rentes privées développés par certains agents de recouvrement (Kpengbaye, 2016).

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Cette étude a démontré que la faiblesse chronique de la mobilisation des recettes fiscales non minières en République Démocratique du Congo ne résulte pas uniquement de l'ampleur du secteur informel, mais de la complexité administrative et de l'empilement parafiscal qui agissent comme des répulsifs majeurs à la formalisation. L'enchevêtrement des compétences entre régies centrales, provinciales et locales, combiné à des coûts de conformité disproportionnés, contraint la majorité des acteurs économiques à se maintenir dans l'informalité de subsistance, l'évasion délibérée ou le camouflage comptable.

Sur le plan théorique, la recherche confirme la pertinence d'aborder les comportements fiscaux en Afrique de l'Ouest et Centrale non pas sous l'angle exclusif de la répression (Becker, 1968), mais à travers l'optimisation des coûts de transaction et la restauration de la confiance institutionnelle (Kirchler et al., 2008 ; Williamson, 1985).

Sur le plan pratique, l'étude prouve que toute tentative d'élargissement de l'assiette fiscale fondée sur l'accroissement des contrôles physiques traditionnels est vouée à l'échec et ne fait qu'alimenter la corruption rurale et urbaine.

Recommandations stratégiques à l'attention du Gouvernement Congolais. Pour réussir la transition fiscale et capturer durablement la valeur du secteur informel, trois axes prioritaires doivent être mis en œuvre :

1. Régulation et Unification de la Norme Fiscale :

- Promulguer un Code Unifié de la Fiscalité des PME abrogeant l'ensemble des taxes sectorielles non coordonnées perçues par les ministères et les ETD ;
- Opérationnaliser le guichet unique de déclaration et d'immatriculation fiscale pour attribuer un Numéro d'Identifiant Unique (NIU) corrélé au numéro de téléphone mobile et au RCCM.

2. Déploiement de la Technologie Fiscale (TaxTech) :

- Mettre en œuvre l'Impôt Synthétique Unifié Dématérialisé (ISUD) avec une clé de répartition automatique des recettes logée à la BCC ;
- Implémenter le mécanisme M-Tax sur les transactions électroniques marchandes, plafonné à un taux indolore (0,2 % à 0,5 %) pour préserver l'inclusion financière ;
- Restauration de la Confiance et Amnistie Fiscale :
 - ✚ Instituer un Pacte de Conformité Fiscale (Amnistie de Formalisation) garantissant la remise gracieuse des pénalités et redressements antérieurs pour toute TPME s'immatriculant spontanément dans le nouveau système ;
 - ✚ Consacrer une quote-part visible des recettes de l'ISUD au financement d'équipements publics de proximité (marchés modernes, assainissement, éclairage public) afin de matérialiser le retour en services publics auprès des contributeurs.

REFERENCES

1. Ouvrages, Thèses et Articles Académiques

- [1]. Allingham, M. G., & Sandmo, A. (1972). Income tax evasion: A theoretical analysis. *Journal of Public Economics*, 1(3-4), 323-338.
- [2]. Alm, J. (2019). What motivates tax compliance? *Journal of Economic Surveys*, 33(2), 353-388.
- [3]. Becker, G. S. (1968). Crime and punishment: An economic approach. *Journal of Political Economy*, 76(2), 169-217.
- [4]. Bird, R. M., & Zolt, E. M. (2008). Tax policy in developing countries: What has been learned? *World Development*, 36(8), 1431-1447.
- [5]. Coase, R. H. (1937). The nature of the firm. *Economica*, 4(16), 386-405.

- [6]. De Soto, H. (1989). *The Other Path: The Economic Answer to Terrorism*. Harper & Row.
- [7]. De Soto, H. (2000). *The Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*. Basic Books.
- [8]. DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160.
- [9]. Joshi, A., Prichard, W., & Heady, C. (2014). Taxing the informal economy: The current state of knowledge and agendas for future research. *The Journal of Development Studies*, 50(10), 1325-1347.
- [10]. Kirchler, E., Hoelzl, E., & Wahl, I. (2008). Enforced versus voluntary tax compliance: The "slippery slope" framework. *Journal of Economic Psychology*, 29(2), 210-225.
- [11]. Kpengbaye, G. (2016). *Le contrôle fiscal en République Démocratique du Congo : Entre impératif de rendement et sécurité juridique du contribuable* (Thèse de doctorat en Droit fiscal). Université de Kinshasa.
- [12]. Lukombe Nghenda, V. (2005). *Droit fiscal congolais*. Éditions Émile Bruylant, Bruxelles.
- [13]. Mabaya Kinyoka, G. (2019). *Gestion des finances publiques en RDC : Réformes procédurales et performance des régions financières*. Éditions L'Harmattan, Paris.
- [14]. Mbaye, A. A., & Benjamin, N. C. (2012). *Informal Enterprises in Kenya, Senegal and Benin: New Evidence on Characteristics, Constraints and Policy Options*. World Bank Publications.
- [15]. Moore, M. (2014). Revenue reform and statebuilding in Anglophone Africa. *World Development*, 60, 99-112.
- [16]. Muzito, A. (2018). *La parafiscalité et les finances publiques en RDC : Diagnostic d'un système à réformer*. Presses Universitaires du Congo.
- [17]. Prichard, W. (2015). *Taxation, Resourcing and Accountability in Sub-Saharan Africa: Theoretical Considerations and Empirical Evidence*. Cambridge University Press.
- [18]. Tanzi, V. (2018). *Termites in the Trading System and the Future of Taxation*. Oxford University Press.
- [19]. Williamson, O. E. (1985). *The Economic Institutions of Capitalism*. Free Press.

2. Textes Légaux et Réglementaires (RDC)

- [20]. République Démocratique du Congo. (2003). Décret-Loi n° 017/2003 du 2 mars 2003 portant création du Code des procédures fiscales. Journal Officiel de la RDC.
- [21]. République Démocratique du Congo. (2011). Loi-Cadre n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP). Journal Officiel de la RDC.
- [22]. République Démocratique du Congo. (2013). Loi n° 13/001 du 23 janvier 2013 fixant la nomenclature des recettes provinciales et locales. Journal Officiel de la RDC.
- [23]. République Démocratique du Congo. (2010). Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Journal Officiel de la RDC.

3. Rapports d'Expertise et Publications d'Organisations Internationales

- [24]. AFRITAC Central / FMI. (2022). Rapport d'assistance technique : Modernisation des systèmes d'information et gestion des risques fiscaux en RDC. Washington, D.C.
- [25]. African Tax Administration Forum. (2023). African Tax Outlook 2023 edition. ATAF.
- [26]. Banque Mondiale. (2023). RDC : Diagnostic du secteur privé et barrières à la formalisation des PME. Washington, D.C.

- [27]. Banque Mondiale. (2024). Rapport sur la situation économique de la RDC : Mobiliser les ressources fiscales pour le développement humain. Washington, D.C.
- [28]. INS (Institut National de la Statistique RDC). (2022). Enquête 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages en RDC. Kinshasa.
- [29]. OCDE. (2021). Taxing Informal Businesses in Developing Countries: Guidelines for Revenue Authorities. Éditions OCDE, Paris.
- [30]. OCDE. (2023). Statistiques des recettes publiques en Afrique 2023. Éditions OCDE, Paris.